

Autorisation provisoire d'exercice et carte de séjour "talent professions médicales et de la pharmacie »: les choses avancent après premier passage à l'assemblée nationale le 28 avril puis adoptée au Sénat le 25 octobre 2023.

Rappel : Après l'INSTRUCTION N° DGOS/RH2/2023/130 du 13 juillet 2023 relative aux dispositions dérogatoires et temporaires permettant de justifier l'autorisation d'exercice de praticiens étrangers ayant obtenu un diplôme hors Union européenne (PADHUE) corrigeant certaines difficultés administratives et précisant deux situations ambiguës signalées par la FPS :

-Dans l'attente de la validation de leur compétence, les praticiens reçus à l'épreuve de validation des connaissances (EVC) disposant d'une attestation individuelle justifiant de la remise de leur dossier auprès du Centre national de gestion (CNG) peuvent se voir délivrer par les ARS, une autorisation temporaire les autorisant expressément à exercer pour une durée déterminée. Cette attestation figurera obligatoirement dans le dossier de demande d'autorisation de travail déposée par l'employeur.

-Dans l'attente de leur passage des EVC, les praticiens inscrits à la session 2023 disposant d'une attestation d'inscription délivrée par le CNG peuvent se voir délivrer par les ARS, une autorisation temporaire les autorisant expressément à exercer pour une durée déterminée après vérification que le praticien était effectivement titulaire d'un contrat avec l'établissement dont la signature doit être intervenue au plus tard le 31 décembre 2022. Cette attestation figurera obligatoirement dans le dossier de demande d'autorisation de travail déposée par l'employeur,

La loi VALLLETOUX apporte de nouvelles améliorations. (voir pièce jointe), afin de faciliter l'exercice des (PADHUE), sur le territoire national en créant une autorisation temporaire d'exercice en établissement de santé, en établissement médico-social ou social, public ou privé à but non lucratif, le temps de passer leur concours.

Les PADHUE pourront bénéficier d'une nouvelle carte de séjour pluriannuelle "talent-professions médicales et de la pharmacie".

Dans l'attente de l'adoption définitive de la nouvelle loi, la FPS souhaite aux 22.000 PADHUE déjà inscrits pour 3700 postes aux prochaines EVC, la réussite qu'ils méritent.

Soyez à la hauteur afin de participer à l'effort de tous les praticiens de santé dans ces moments difficiles, et bonne préparation à votre concours. Les places sont chères et la concurrence sera encore plus rude pour les futurs concours vu le nombre important des futurs inscrits aux prochaines sessions.

La FPS est fière d'avoir apporté sa contribution lors des réunions préliminaires durant toute l'année avec les différentes instances (DGOS, cabinets des ministères, CNO, Académie de médecine). Nos propositions ont été entendues.

La FPS est toujours à vos côtés pour vous accompagner vous soutenir et vous invite à son

27 ème congrès national le 18 Nov. 23 à partir de 08h30 à l'hôpital Européen Georges POMPIDOU. à PARIS en présence des responsables des différentes instances.

Bon courage à tous

Le conseil d'administration FPS